

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23159</b></p>
---	---	---

**SEANCE du : 16 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Marie JARRY - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

**Secrétaire de séance :** Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Adhésion à l'association Atout Services**

ATOUT SERVICES est une association loi 1901 créée en 1987. C'est une structure d'insertion par l'activité économique ayant pour objet l'embauche de personnes sans emploi, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Cette entreprise sociale et solidaire est agréée par l'Etat et spécialisée dans la mise à disposition de personnel sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Nous faisons appel à leurs services dans le cadre de recherche de remplaçants ou de renfort notamment pour de la manutention, pour le service scolaire et pour l'entretien des locaux.

Le contrat de mise à disposition est réalisé par l'association et la personne est mise à disposition auprès de nos services avec réactivité.

Deux types de contrats sont proposés par ATOUT SERVICES :

- Un contrat de mise à disposition individuel (à l'heure réalisée)
- Un contrat de mise disposition collectif (forfait d'heures pour un service par an avec une facturation au réel)

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** cette adhésion.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document y afférent.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20231020-DG\_DEL\_2023\_159-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **18 OCT. 2023**